

**AVIS SUR LA PROTECTION DU CAPTAGE  
DE VOUCHOT-DESSOUS,  
COMMUNE DE CORANCY (NIEVRE)**

par

Jean-Claude MENOT

Hydrogéologue agréé en matière d'eau  
et d'hygiène publique  
pour le département de La Nièvre

Centre des Sciences de la Terre  
Université de Bourgogne  
6, Bd Gabriel 21000 DIJON

Fait à Dijon, le 8 Janvier 1996

**AVIS SUR LA PROTECTION DU CAPTAGE  
DE VOUCHOT-DESSOUS,  
COMMUNE DE CORANCY (NIEVRE)**

Je soussigné, Jean-Claude MENOT, hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de Nièvre, déclare m'être rendu à CORANCY (Nièvre) pour y examiner la situation géologique et l'environnement du captage qui fournit l'eau potable au hameau de VOUCHOT-DESSOUS et ensuite en déterminer les périmètres de protection prévus par la législation.

**SITUATION GÉNÉRALE**

Le hameau de Vouchot-Dessous est installé à environ 3,5km au Sud-Est du bourg de Corancy dans la vallée du Touron.

Il est alimenté en eau potable par un captage réalisé en 1988 en remplacement d'un ancien ouvrage qui avait fait l'objet d'un avis de Monsieur C. REMOND, Hydrogéologue agréé , daté de mars 1987 (document BRGM, GA 87/11 BOU).

Le nouveau captage a été réalisé à environ 300m au Nord du village dans l'axe d'un petit vallon affluent du Touron (voir extrait de carte) dans la partie nord de la parcelle cadastrée section D2 n° 378 (voir extrait cadastral). La source captée apparaissait au pied d'un talus haut de 2 à 3m qui supporte une haie séparant deux prairies.

Les coordonnées du captage sont x= 724,95; y= 2232,55 et Z environ 533m.

Le captage comprend un puits réalisé avec des buses de ciment de 80cm de diamètre intérieur, qui reçoit l'eau d'un drain de 15 à 20m de long installé plus ou moins parallèlement au pied du talus à environ 1m

de la surface du sol (aucun plan précis du captage n'a pu être fourni à l'hydrogéologue).

L'eau du captage est dirigée vers un bâche de reprise (petit réservoir) installé à une vingtaine de mètres et en contrebas du captage (voir le plan de situation au 1/1000).

## SITUATION GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

### 1) GÉOLOGIE

Les quelques cailloux présents à la surface du sol dans le talus dominant le captage permettent de se faire une idée de la nature géologique du sous-sol; on peut récolter :

- soit des cailloux d'une roche rose sombre ou brunâtre à grands cristaux de feldspaths et à cristaux plus petits de biotite et de quartz automorphes. Il s'agit donc d'un microgranite ou d'une microgranodiorite;
- soit de cailloux d'une roche beaucoup plus sombre gris-verdâtre ou noirâtre montrant de petits cristaux blancs de 2 ou 3 mm de feldspaths et de quartz qui tranchent sur le fond sombre vitreux. Il s'agit de tufs rhyodacitiques.

Les rapports entre ces deux types de formation n'a pu être établi.

Mis à part les rares cailloux de surface, les roches compactes ne sont pas directement visibles à la surface du sol; elle est en effet recouverte d'une couche d'épaisseur variable, localement assez importante, d'arène quartzo-feldspathique plus ou moins riche en argile qui s'est formée au cours du temps par lente désagrégation de la roche mère et altération progressive de certains minéraux sous l'action des agents atmosphériques. Ainsi les micas et à un degré moindre les feldspaths potassiques et les plagioclases, se transforment progressivement en argile, tandis que le quartz reste inaltéré. L'importance du phénomène diminue de la surface vers la profondeur, de sorte que l'on passe progressivement de l'arène peu caillouteuse de surface à une arène de plus en plus riche en blocs vers le bas, puis à la roche en cours de transformation mais non encore dissociée, pour

arriver enfin à la roche peu ou pas altérée, à l'exception du bord des fissures au niveau desquelles le phénomène s'ébauche.

Le long des pentes, le déplacement des éléments de l'arène, notamment des plus fins et en particulier des minéraux argileux, soit par gravité, soit par entraînement par les eaux superficielles ou souterraines, amène des modifications de l'importance et de la composition de la couche d'arène qui est généralement peu épaisse mais grossière et non argileuse lorsque la pente est forte, tandis qu'elle est épaisse et plus argileuse lorsque la pente diminue (replats ou fonds de vallon).

## 2 - Hydrogéologie

Les eaux météoriques arrivant à la surface du sol s'infiltrent très facilement dans l'arène superficielle au sein de laquelle elles circulent par lente percolation entre les grains. Plus profondément, au niveau de la roche compacte imperméable, les eaux ne circulent plus que dans les fissures dont l'importance diminue progressivement vers le bas. Ainsi, les eaux ne peuvent s'enfoncer en profondeur et restent dans l'arène et le réseau des fissures superficielles où se crée une petite nappe phréatique dont l'écoulement s'effectue en fonction de la pente générale du terrain.

Les différences locales de composition de l'arène (plus ou moins grande richesse en argile, présence ou absence de blocs, présence de filons) ainsi que les fissures de la roche en cours d'altération guident cet écoulement souterrain en minces filets à trajets capricieux impossibles à localiser à partir de la surface. Au cours de cette migration, des conditions locales particulières (diminution de l'épaisseur de la couche d'arène, présence de niveaux plus argileux, de blocs ou de filons moins altérés par exemple) peuvent freiner l'écoulement et provoquer la réapparition à la surface d'une partie des eaux, donnant ainsi naissance à de petites émergences plus ou moins bien individualisées (mouilles ou sources).

# **ENVIRONNEMENT - RISQUES DE POLLUTION - PROTECTION ET AMÉLIORATION DU CAPTAGE**

## **1) Environnement et risques de pollution**

Les conditions locales d'hygiène sont bonnes. En effet, la partie nord de la parcelle D2 n° 379 qui la domine au Nord est en prairie et toutes les autres parcelles du bassin versant sont boisées. Aucune construction ou activité polluante ne se rencontre dans ce bassin versant.

## **2) Protection et amélioration du captage et de son environnement**

Il convient de :

- jointoyer les buses de ciment constituant le puits pour éviter les infiltrations directes dans l'ouvrage;
- revoir le capot de fermeture pour éviter la pénétration de petits animaux (des salamandres étaient présentes dans le puits lors de la reconnaissance).
- d'entretenir les abords du captage en fauchant régulièrement les herbes et broussailles du périmètre immédiat et en creusant des rigoles, régulièrement entretenues pour faciliter l'écoulement des eaux superficielles,
- de revoir le capot de la bâche de reprise pour éviter la pénétration de détritus (présence de feuilles et herbes sèches).

## **PERIMETRES DE PROTECTION**

Ils seront établis au vu de l'article L.20 du Code de la Santé publique, du décret n° 89-3 du 3 janvier 19~~89~~, modifié par le décret n° 89.330 du 10 avril 1990 et de la circulaire du 24 juillet 1990 (journal officiel du 13 septembre 1990).

### **1) Périmètre immédiat (voir extrait de plan au 1/1000)**

Il comprendra l'extrémité nord de la parcelle cadastrée D2 n° 378 et une bande de 5m de large contiguë et prélevée sur la parcelle D2

n°279. Ce périmètre doit être acquis en pleine propriété par la commune et être entièrement clos pour éviter toute pénétration animale ou humaine autres que celles nécessitées par l'entretien de l'ouvrage et de ses abords. Une servitude de passage doit permettre d'y accéder facilement.

## **2) Périmètre rapproché**

Il s'étendra à la majeure partie du bassin d'alimentation potentiel de la source et couvrira les parcelles ou portions de parcelles suivantes (voir extrait cadastral au 1/2500)

- section D2 - n° 345 (partie Est), 347, 348, 349, 375, 379 (partie Nord), 380;
- section D3 - N° 550, 551 (partie NW), 554

## **3) Périmètre éloigné**

Sa détermination n'est pas nécessaire car le périmètre rapproché défini ci-dessus couvre la plus grande partie du bassin d'alimentation potentiel de la source.

## **4) Interdiction et servitudes à appliquer dans le périmètre rapproché**

Parmi les activités, dépôts ou constructions visés par la loi 89-3 du 03 janvier 1989 et la circulaire du 24.07.1990 y seront interdits :

1 - Le forage de puits et l'implantation de tout sondage ou captage autres que ceux destinés au renforcement des installations faisant l'objet du rapport;

2 - L'ouverture de carrières, de gravières et plus généralement de fouilles susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution;

3 - Le remblaiement des excavations par des produits autres que des matériaux naturels inertes;

4 - Le dépôt d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de déchets industriels et radioactifs et plus généralement de tout produit susceptible d'altérer la qualité de l'eau;

5 - L'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'eau tels qu'hydrocarbures liquides ou gazeux, produits chimiques, ou radioactifs, matières organiques et eaux usées de toute nature;

6 - L'établissement de toute construction superficielle ou souterraine;

7 - L'installation d'activités industrielles classées;

8 - La pratique du camping et du caravaning;

9 - Le stockage d'effluents agricoles et de matières fermentescibles;

10 - L'épandage ou le rejet collectif d'eaux usées de toute nature, de matières de vidange, de boues de stations d'épuration et d'effluents industriels;

11 - L'épandage d'effluents liquides d'origine animale tels que purin et lisier;

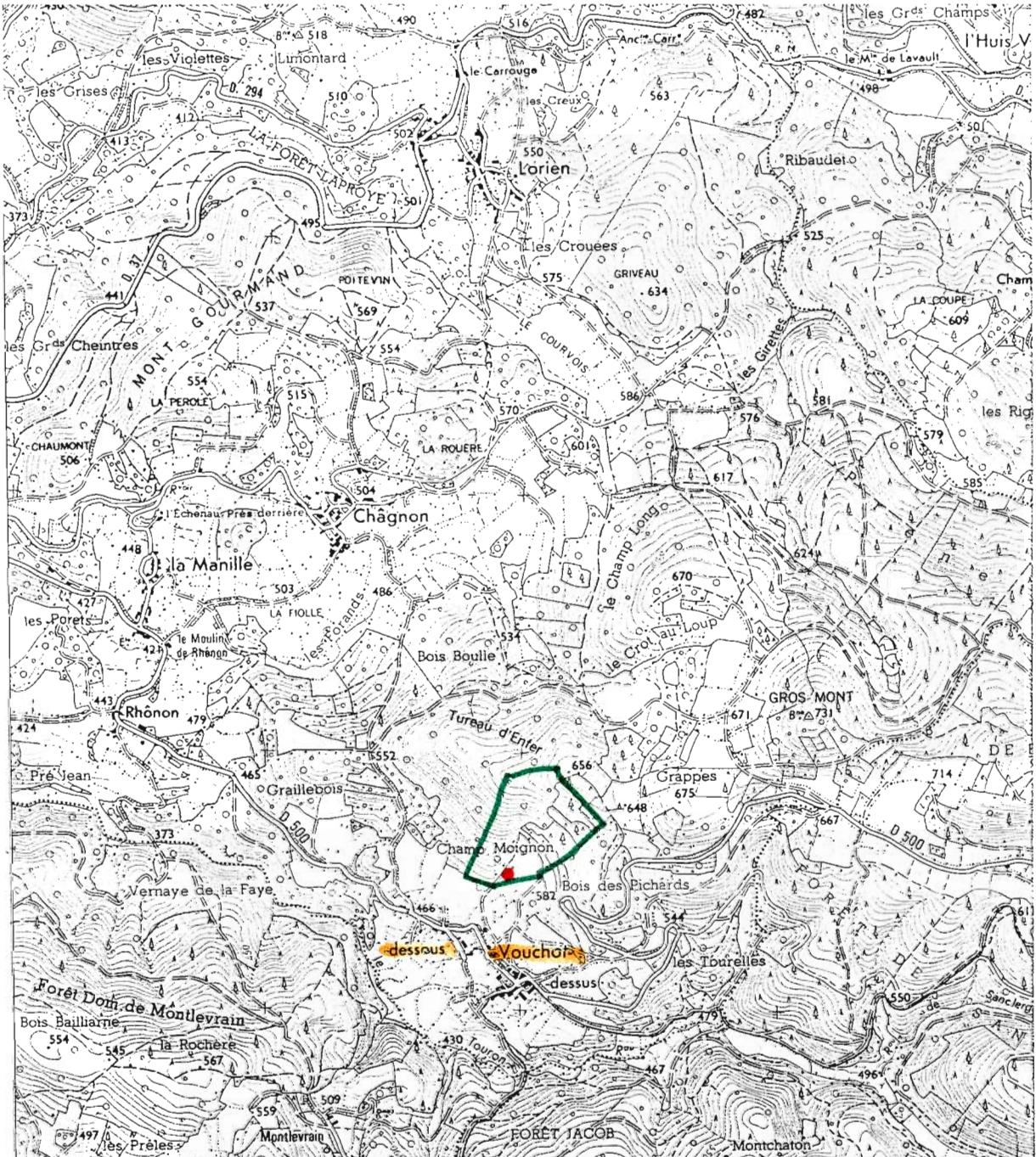
12 - Le déboisement et l'utilisation de défoliants;

13 - Plus généralement tout fait susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Fait à Dijon, le 8 janvier 1996



J.C. MENOT  
Hydrogéologue agréé

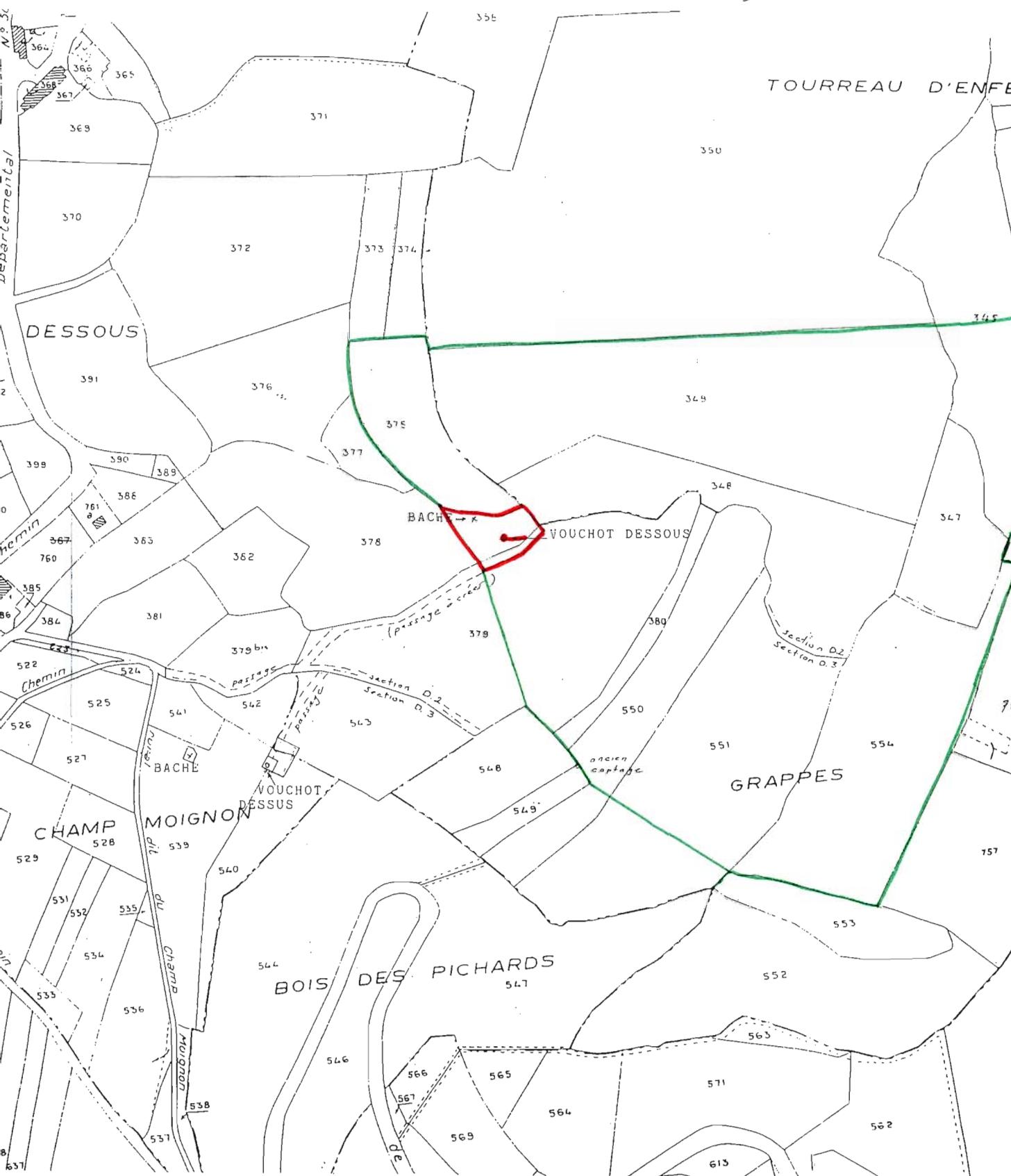


Echelle : 1/25.000°

## Captage

### Périmètre rapproché

### Périmètre éloigné



COMMUNE DE CORANCY (58120)

CAPTAGES COMMUNAUX

**VOUCHOT DESSUS**

PERIMETRES DE PROTECTION

PLAN PARCELLAIRE



Perimètre immédiat



Perimètre rapproché

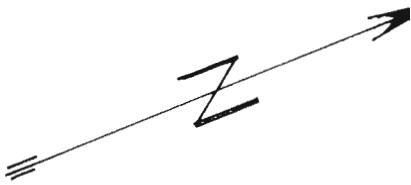
Echelle 1/2500e

Cne de CORANCY (58120)

captage de VOUCHOT DESSOUS

PERIMETRE IMMEDIAT

PLAN DE DELIMITATION



349  
bois

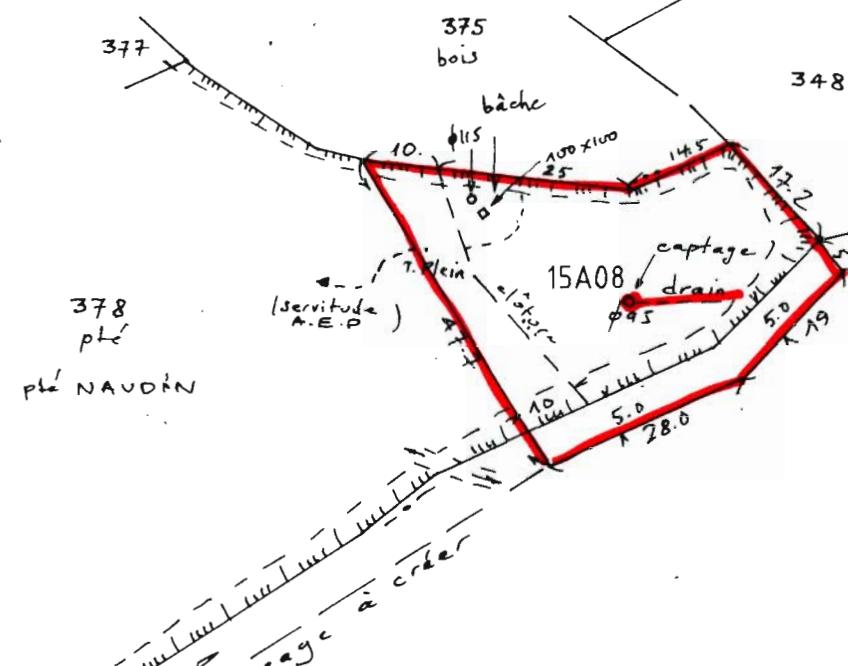
SECTION D.2

PERIMETRE IMMEDIAT

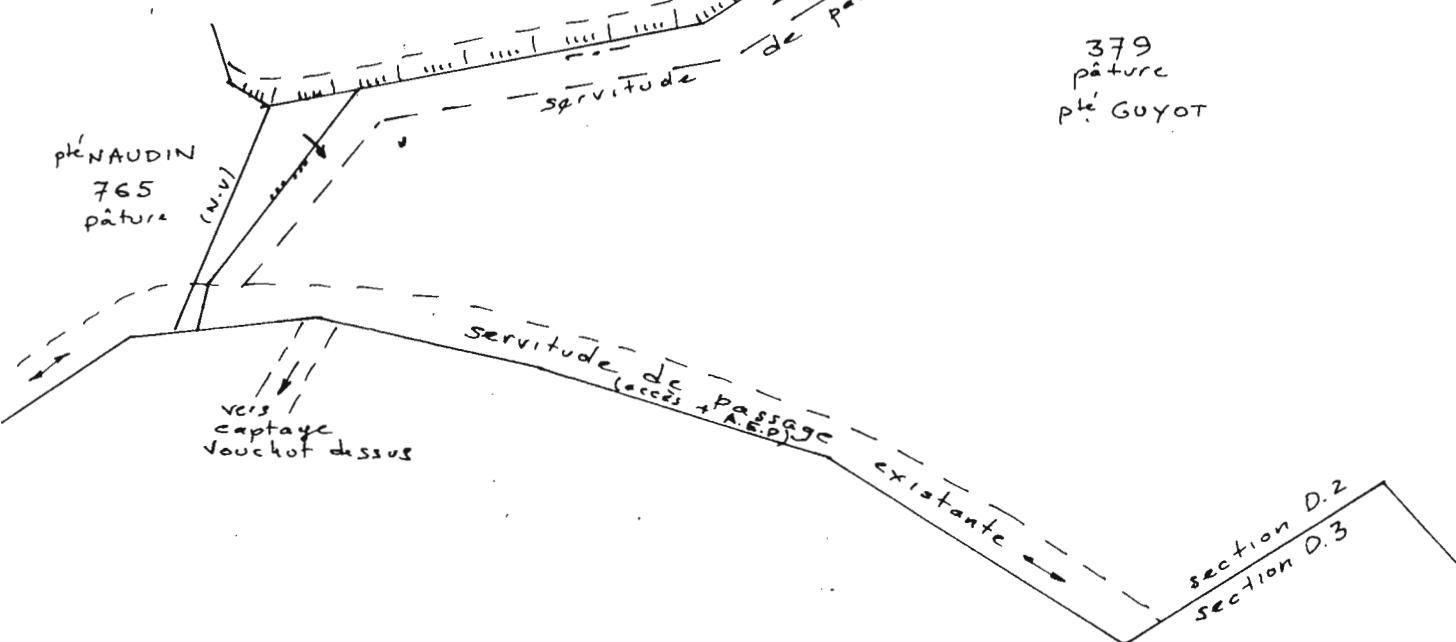
n 378p 12a73

n 379p 2a35

15a08



captage : Puits et drain



M TISSANDIER J.L  
Ingenieur-Geometre  
29,rue VAUBAN  
21210 SAULIEU

ECHELLE: 1/1000